



Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne
d'inspection des aliments

WOOD IMPORTED TO CANADA IS STRICTLY REGULATED

MOVEMENT OF CRATING, DUNNAGE
AND ANY WOOD THAT IS NOT KILN
DRIED OR HEAT TREATED, IMPORTED
FROM COUNTRIES OTHER THAN THE
UNITED STATES IS ONLY PERMITTED
WHEN AUTHORIZED BY THE CANADIAN
FOOD INSPECTION AGENCY

UNAUTHORIZED MOVEMENT
SUBJECT TO PENALTY



LE BOIS IMPORTÉ AU CANADA EST STRICTEMENT RÉGLÉMENTÉ

LE MOUVEMENT DE CAISSES, DE PIÈCES
D'ARRIMAGE ET AUTRES MATÉRIAUX EN
BOIS QUI N'ONT PAS ÉTÉ SÉCHÉS AU
SÉCHOIR OU SOUMIS À UN TRAITEMENT
THERMIQUE EN PROVENANCE DE PAYS
AUTRES QUE LES ÉTATS- UNIS EST
PERMIS SEULEMENT LORSQU'AUTORISÉ
PAR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION
DES ALIMENTS

TOUT MOUVEMENT
NON- AUTORISÉ SERA
PASSIBLE DE SANCTIONS

